

GUIDE DES AÎNÉS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

UNE INITIATIVE
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SENEFFE
ET DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE



Wallonie



Wallonie



PRÉAMBULE

Le conseil communal à l'instar d'autres communes a approuvé la création d'un Conseil Consultatif Communal mixte des Aînés et des Personnes Handicapées de l'entité de Seneffe (CCCAPH). Le Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) a permis la mise en place de ce comité.

Cette assemblée de citoyens bénévoles est désireuse de servir et d'améliorer la qualité de vie dans la commune ainsi que le « **bien vivre ensemble** ».

Dans ses divers travaux, il a été décidé de privilégier, entre autres, une étude de l'accessibilité des bâtiments publics de Seneffe et la rédaction du guide des aînés et des personnes handicapées. Ce guide, édité grâce au soutien de l'Administration communale, se veut informatif et facile à utiliser par la population concernée.

Dans ce carnet, chacun trouvera les adresses, numéros de téléphone des Administrations locales, associations, organismes ou ministères dont la mission est de faciliter la vie quotidienne.

Bonne lecture.



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
JE RECHERCHE LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES	
1. NUMÉROS D'URGENCE	5
2. NUMÉROS UTILES	7
3. ZONE DE POLICE	10
4. ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES	11
5. VOL OU PERTE DE LA CARTE D'IDENTITÉ	12
6. VOL OU PERTE DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE	12
7. VOL OU PERTE DE LA CARTE BANCAIRE	13
8. PRENDRE SA PENSION	14
JE RÉSIDE CHEZ MOI MAIS J'AI BESOIN D'AIDE POUR ...	
1. GÉNÉRALITÉS	18
2. MES BESOINS PERSONNELS	25
3. MON BUDGET MAISON	34
4. FAIRE FACE À MES PROBLÈMES DE SANTÉ	40
MES PROBLÈMES DE SANTÉ M'EMPÊCHENT DE VIVRE CHEZ MOI	
MAISON DE REPOS ET DE SOINS	66
JE DÉCIDE DE MES CONDITIONS DE VIE FUTURE ...	
1. TESTAMENT DE VIE (À DISPOSITION)	68
2. NOTAIRES	71
3. TESTAMENT	72
4. SÉPULTURE	74
5. DÉCÈS	78
6. DROITS DE SUCCESSION	79
FORMULAIRE À VOTRE SERVICE	82



JE CHERCHE LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES.

	PAGE
1. NUMÉROS D'URGENCE	5
2. NUMÉROS UTILES	7
3. ZONE DE POLICE	10
4. ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES	11
5. VOL OU PERTE DE LA CARTE D'IDENTITÉ	12
6. VOL OU PERTE DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE	12
7. VOL OU PERTE DE LA CARTE BANCAIRE	13
8. PRENDRE SA PENSION	14

I. NUMÉROS D'URGENCE


	Pompiers et service médical urgent (SAMU)	112
	Accidents / Agressions (n° européen)	112 www.sos112.be
	Police (24h/24h)	101 www.police-mariemont.be
	Médecine de garde	1733
	Hôpital de Jolimont	064/23.30.11 www.jolimont.be/hopitaux-et-polycliniques
	Hôpital de Nivelles	067/88.52.11 http://www.jolimont.be/hopitaux-et-polycliniques/hopital-de-nivelles
	C.H.U. Tivoli	064/27.61.11 www.chu-tivoli.be
	Croix-Rouge de Belgique	105 www.croix-rouge.be
	Centre anti-poisons	070/245.245 www.centreantipoisons.be
	Service info – pharmacie de garde	0903/99.000 www.pharmacie.be/pharmacie-n/pharmacie-de-garde

	Gardes vétérinaires	0497/55.22.55 www.upv.be
	Alcooliques Anonymes	078/15.25.56 www.alcooliquesanonymes.be
	Télé Accueil	107 www.tele-accueil.be 065/35.22.29
	ASBL Solidarité femmes et refuge pour femmes battues	064/21.33.03 www.ama.be/ama/solidarite-femme-et-refuge-pour-femmes-battues-a-la-louviere
	Centre de prévention des violences conjugales et familiales	02/539.27.44 www.cpvcf.org
	Centre de prévention du Suicide	0800/32 123 https://www.preventionsuicide.be/
	Respect Seniors	www.respectseniors.be 0800/30 330 (9h-17h)
	Child Focus	116000 www.childfocus.be 02/475.44.41
	Ecoute-Enfants de la fédération Wallonie-Bruxelles	103 www.103ecoute.be
	CARD STOP (cartes bancaires)	Tél : 070/344.344 www.cardstop.be
	DOC STOP (carte d'identité)	Tél : 0800/2123.21.23 www.docstop.be

2. NUMÉROS UTILES

	<p>Accueil Administration communale</p>	<p>Tél : 064/52.17.00 www.seneffe.be commune@seneffe.be</p>
	<p>Population Etat Civil</p>	<p>064/52.17.04 064/52.17.02 population@seneffe.be</p>
	<p>Finances</p>	<p>064/52.17.19 finances@seneffe.be</p>
	<p>Energie</p>	<p>064/52.17.46 energie@seneffe.be</p>
	<p>Environnement</p>	<p>064/52.17.26 064/52.17.38 environnement@seneffe.be</p>
	<p>Mobilité</p>	<p>064/52.17.45 mobilite@seneffe.be</p>
	<p>Urbanisme</p>	<p>064/52.17.45 urbanisme@seneffe.be</p>
	<p>Travaux</p>	<p>064/52.17.40 travaux@seneffe.be</p>
	<p>Fêtes - Jumelage</p>	<p>064/52.17.30 fetes-jumelage@seneffe.be</p>

	<p>Commerce</p>	<p>064/52.17.30 commerce@seneffe.be</p>
	<p>Culture</p>	<p>064/52.16.91 culture@seneffe.be</p>
	<p>Sports</p>	<p>064/52.17.27 sports@seneffe.be</p>
	<p>Handicontact</p>	<p>064/52.17.34 handicontact@seneffe.be</p>
	<p>Politique des Aînés</p>	<p>064/52.17.13 f.urbain@seneffe.be - pcs@seneffe.be ;</p>
	<p>Guichet des Associations</p> <p>Office du Tourisme</p>	<p>064/52.17.30 guichet.des.associations@seneffe.be</p> <p>tourisme@seneffe.be</p>
 <p>Bibliothèques publiques</p>	<p>Bibliothèque d'Arquennes</p>	<p>067/87.87.55 biblio@seneffe.be</p>
	<p>Bibliothèque de Familleureux</p>	<p>064/57.06.18 biblio@seneffe.be</p>
	<p>Bibliothèque de Feluy</p>	<p>067/87.42.60 biblio@seneffe.be</p>
	<p>Bibliothèque de Seneffe</p>	<p>064/52.17.87 064/52.17.95 biblio@seneffe.be</p>

 <p>Centre Public d'Action Sociale</p>	<p>Accueil du C.P.A.S</p>	<p>Tél : 067/87.44.80 cpas@seneffe.be</p>
	<p>Recyparc- propreté publique (parc à conteneurs)</p>	<p>065/87.90.90 064/65.09.82 hygea@hygea.be</p>
	<p>BPOST</p>	<p>Tél : 02/201.23.45 www.bpost.be</p>
	<p>SWDE</p>	<p>Tél : 087/87.87.87 www.swde.be</p>
	<p>ORES</p>	<p>Tél : 0800/87087 Odeurs / fuite de gaz N° général : 078/15.78.01 Dépannage : 078/78.78.00 www.ores.be</p>

3. ZONE DE POLICE LOCALE DE MARIEMONT

Hôtel de Police

Chaussée de Nivelles 91 à 7170 Manage

Tél : 064/51.32.00 ou le **101**

E-mail : zpmariemont.direction@skynet.be

Site : www.police-mariemont.be

Horaire : 7j/7

De 6h00 à 20h00

Zone de Police de Mariemont « Bureau de Seneffe »

Contact :

Rue des Canadiens, 15 - 7180 Seneffe

Tél : 064/51.31.70 – Fax : 064/51.31.99

Horaire :

Lundi - 08h00 - 12h30

Mardi - fermé

Mercredi - 13h00 - 18h00

Jeudi - fermé

Vendredi - 12h30 - 16h30

En dehors de ces heures, il faut se rendre à l'Hôtel de Police voir ci-dessus.

4. SERVICE D'ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES

Le Service d'Assistance Policière aux Victimes (S.A.P.V.) s'adresse à toute personne victime ou témoin d'actes de violence et/ou d'événements traumatisants ainsi qu'à leurs proches.

Pratiquement, le service intervient dans des situations telles que la violence intrafamiliale, coups et blessures, faits de mœurs, accidents de la route, harcèlement/menace, annonce de décès, suicide d'un proche, tentative de meurtre, meurtre, disparition inquiétante.

Contact :

Chaussée de Nivelles, 91 - 7170 Manage

Tél : 064/51.31.45 - Fax : 064/51.31.66 - Ou le **101**

Site : www.police-mariemont.be.

5. VOL OU PERTE DE LA CARTE D'IDENTITÉ



00800/ 2123 21 23 (24h/24)

DOC STOP

www.docstop.be

Rendez-vous au Service Population de votre commune pour y faire une déclaration de perte ou de vol. Sur base de cette déclaration, la commune vous délivrera un document provisoire d'identité.

Munissez-vous d'une photo d'identité récente (- de 6 mois) sur fond blanc (démarche payante).



Pour les ressortissants européens et non européens, une déclaration de perte ou de vol du titre de séjour doit être établie au préalable au commissariat de Police.

6. VOL OU PERTE DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

Déposez plainte à la Police

Vous recevrez une attestation de perte. Rendez-vous à votre Administration communale afin de demander un nouveau permis. N'oubliez pas votre attestation et deux photos d'identité récentes (- de 6 mois).

Attention, l'attestation de perte délivrée par la Police ne fait pas office de permis de conduire.

7. VOL OU PERTE DE LA CARTE BANCAIRE



Appelez CARD STOP ou 070/344.344 – 24h/24 et 7j/7 – pour bloquer votre carte et la rendre inutilisable.

Contactez ensuite votre organisme bancaire le plus vite possible.

8. PRENDRE SA PENSION

La pension est le début d'une nouvelle vie.

Vous pouvez introduire votre demande selon les 3 possibilités suivantes :

- ✓ Le site web : www.demandepension.be; mypension.be ;
- ✓ Une demande auprès de l'Administration communale de votre résidence principale ;
- ✓ Une demande auprès du Service Fédéral des Pensions, en se rendant dans un Pointpension.

Procuration:

Si vous n'avez pas la possibilité d'introduire vous-même votre demande, vous pouvez vous faire représenter par une personne majeure en possession d'une procuration signée par vous.


Un agent des pensions se rend à la commune une fois par mois (le 4^{ème} mercredi du mois). Pour plus de renseignements, contactez l'Administration au 064/52.17.00.

Service fédéral des Pensions

Contact Center : 1765

	Tour du Midi L'Esplanade l'Europe 1060 Bruxelles	de	Tél : 02/529.30.01
---	---	----	--------------------

Bureau de Charleroi

	Rue de Dampremy, 73 (1 ^{er} étage) 6000 Charleroi	Tél : 071/20.15.60 071/20.15.61
---	--	------------------------------------

Sites web utiles :

- Site portail Sécurité sociale
<http://www.socialsecurity.be>

- Site de l'office national des pensions
<http://www.onprvp.fgov.be>

- Site de l'Institut national d'assurances sociales pour
travailleurs indépendants
<http://www.inasti.be>



JE RÉSIDE
CHEZ MOI
MAIS J'AI BESOIN
D'AIDE POUR...

SERVICE D'AIDES ET DE SOINS

1. GÉNÉRALITÉS

PAGE

- A) LE SERVICE SOCIAL DE VOTRE MUTUALITÉ..... 18
- B) HANDICONTACT 22

2. MES BESOINS PERSONNELS

- A) LE CPAS 25
- B) MANGER CHAUD ET ÉQUILIBRÉ 26
- C) ROMPRE LA SOLITUDE 27
- D) MES DÉPLACEMENTS (COURSES, DÉMARCHES ADMINISTRATIVES) 31

3. MON BUDGET MAISON

- A) AIDES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'ÉNERGIES 34
- B) RÉDUIRE MES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES 35
- C) BÉNÉFICIER DE TARIFS AVANTAGEUX 35
- D) EQUILIBRER MON BUDGET 39

4. FAIRE FACE À MES PROBLÈMES DE SANTÉ

- A) CONNAITRE LES INTERVENTIONS DE LA MUTUELLE 40
- B) LES ACTEURS DE LA SANTÉ..... 45
- C) AMBULANCES 56
- D) MAINTIEN À DOMICILE, ADAPTER MON LOGEMENT 58
- E) JE DOIS ÊTRE HOSPITALISÉ, À QUI CONFIER MON ANIMAL DE COMPAGNIE ?..... 64

1. GÉNÉRALITÉS

A) LE SERVICE SOCIAL DE VOTRE MUTUALITÉ

Certaines mutualités disposent d'un service social et leurs agents peuvent se rendre à domicile.

Informez-vous auprès de votre mutuelle des différents services qu'elle met à votre disposition ; convalescence, service juridique, service d'accompagnement, prêt de matériel, télévigilance, ...

Nous avons listé, ci-dessous, les guichets les plus proches mais, il en existe d'autres.

1) Mutualités Chrétiennes : www.mc.be – 0800/10987

Arquennes	Rue des Carrières, 3 7181 Arquennes	Par courrier uniquement
-----------	--	----------------------------

Feluy	Rue V. Rousseau, 5 7181 Feluy	Par courrier uniquement
-------	----------------------------------	----------------------------

Seneffe	Avenue Reine Astrid, 320b 7180 Seneffe	Uniquement sur RDV au 071/548.440 www.mc.be
---------	--	---

Nivelles	Bvd des Archers 12	067/89.36.36
----------	--------------------	--------------

2) Partenamut - Contact Général (Tél : 02/44.44.111)
partenamut.be

La Hestre	Rue de Jolimont, 142 7170 La Hestre	02/44.44.111
-----------	--	--------------

La Louvière	Rue Gustave Boël, 25 7100 La Louvière	064/23.64.80
-------------	--	--------------

Nivelles	Boulevard Fleur de Lys, 23 1400 Nivelles	02/44.44.111
----------	--	--------------

Manage	Av. de Haussy 5 7170 Manage	02/44.44.111
--------	--------------------------------	--------------

3) Mutualités Socialistes - SOLIDARIS - www.mutsoc.be

La Hestre	Rue Ferrer, 117 7170 La Hestre	071/50.77.77
-----------	-----------------------------------	--------------

La Louvière	Rue S. Guyaux 33 7100 La Louvière	071/50.77.77
-------------	--------------------------------------	--------------

Manage	Grand Rue, 54 7170 Manage	071/50.77.77
--------	------------------------------	--------------

Nivelles	Rue Saint André, 1 1400 Nivelles	067/21.45.19 affilie.bw@solidaris.be
----------	--	--

Seneffe	Rue Reine Astrid 271A 7180 Seneffe	Par courrier uniquement
---------	---------------------------------------	----------------------------

4) Mutualités Libérales – www.ml.be

La Louvière	Bvd Mairiaux, 3 7100 La Louvière	064/23.61.90
-------------	-------------------------------------	--------------

Nivelles	Rue des Vieilles Prisons, 15 1400 Nivelles	067/21.07.40
----------	--	--------------

5) La Mutualité Neutre – www.lamn.be

La Louvière	Rue Hamoir, 47 7100 La Louvière	064/28 19 20
-------------	------------------------------------	--------------

Nivelles	Rue du Géant 8 Résidence Audrey 1400 Nivelles	067/21 49 24
----------	---	--------------

Gouy-lez-Pieton	Rue Rectem 30 6183 Trazegnies	071 46 14 60
-----------------	----------------------------------	--------------

6) CAAMI (Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité)

La CAAMI assume toutes les prestations de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, tout comme les mutuelles, mais dans le cadre d'un statut public. Son statut signifie qu'elle :

- ✓ Accueille toute personne qui fait appel à ses services, quel que soit le profil médical, économique, culturel ou philosophique de l'assuré ;
- ✓ Applique le principe de l'inscription gratuite ;
- ✓ Ne se charge que de l'assurance obligatoire.

Administration centrale Rue du Trône 30A 1000 Bruxelles	Tel : 02/229 35 00 Web : https://www.caami-hziv.fgov.be/fr
---	---

B) HANDICONTACT




L'Administration communale en collaboration avec l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) a ouvert son bureau d'accueil « HANDICONTACT » dans les bureaux du Guichet des Associations.

La mission principale d'un relais « HANDICONTACT » est d'assurer le lien entre les personnes handicapées, leur entourage et les institutions.

Un agent communal est en mesure de vous renseigner, de vous orienter, dans le respect de la confidentialité.

Le bureau d'accueil « HANDICONTACT » se situe au rez-de-chaussée de l'Espace Culturel de la Samme à Seneffe (ancienne poste) et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Contact :

	Place Penne d'Agenais, 13 7180 Seneffe	Tél : 064/52.17.34 Mail : guichet.des.associations@seneffe.be ou handicontact@seneffe.be
---	--	---




Connaissez-vous Wikiwiph ?

Wikiwiph, c'est le site Wiki wallon pour l'information des personnes handicapées, leurs proches et les professionnels.

Le site propose un ensemble de fiches explicatives regroupant les aides proposées par l'AViQ mais également par les autres Administrations, les services généraux, les associations et tout autre organisme qui prévoit des soutiens pour les personnes en situation de handicap.

Contact :

 <p>Wallonie AViQ Agence pour une Vie de Qualité Familles Santé Handicap</p>	<p>0800/16.061 http://wikiwiph.aviq.be mail : numerograttuit@aviq.be</p>
--	--



Service public fédéral
Sécurité sociale

Direction générale Personnes handicapées


Ce site contient de nombreuses informations sur le Direction Générale des Personnes Handicapées (communément appelé « Vierge Noire »).

L'introduction de demandes passe par le nouvel outil « my handicap » qui remplace les formulaires papier.

Cette application en ligne permet :

- ✓ De consulter le dossier d'une personne handicapée ;
- ✓ D'introduire une demande pour un ou plusieurs avantages ;
- ✓ De signaler des changements.


Contact :

 Direction générale Personnes handicapées	Boulevard du jardin Botanique, 50 – B 150 1000 Bruxelles	Handicap.belgium.be Tél. : 0800/987.99 (fermé le mercredi)
--	---	--

2. MES BESOINS PERSONNELS

A) CPAS DE SENEFFE



 Centre Public d'Action Sociale	Rue Chèvremont, 1/1 7181 Arquennes	de	Tel : 067/87.44.80 067/87.44.98 Mail : cpas@seneffe.be
---	--	----	--

Le Centre Public d'Action Sociale, plus communément appelé CPAS, est un service public créé par l'Etat belge en 1976.

L'objectif du CPAS :

Sa mission est d'apporter l'aide sociale due par la collectivité, aux personnes et familles répondant à des conditions déterminées par la loi.

Cette aide sociale a pour but de permettre à chacun une vie conforme à la dignité humaine.

En ce sens, l'aide fournie par le CPAS peut prendre plusieurs formes et dépendra de la situation de la personne. Cette aide peut-être de type matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

B) MANGER CHAUD ET ÉQUILIBRÉ

Le service des repas à domicile

Ce service est destiné aux personnes qui sont dans l'impossibilité de se préparer des repas pour des raisons matérielles, physiques ou psychologiques.

Ce service favorise ainsi le maintien au domicile. Le prix est calculé en fonction des ressources et de la composition du ménage par le biais d'une enquête sociale.

Sur simple demande de votre part, le repas sera adapté à votre régime et/ou allergies.

Les repas sont livrés du lundi au vendredi entre 10h00 et 12h00. Ceux du week-end sont distribués le vendredi.

C) ROMPRE LA SOLITUDE


1) CPAS - Article 27

Ce service s'adresse à l'ensemble des familles bénéficiant de l'aide du CPAS ou éprouvant des difficultés financières. Il peut intervenir, sur base d'une enquête sociale, dans le coût des activités culturelles et sportives : les excursions, voyages scolaires, abonnements sportifs, certains spectacles.

2) Maison de Quartier

La maison de quartier propose un panel d'activités à destination des Seniors et Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : chant, danse, couture, tricot, art floral, création d'album photo, lecture vivante, visite d'expositions, atelier culinaire et sorties culturelles, ...

Le programme varie au rythme des saisons et sollicitations des participants.

 <p>Centre Public d'Action Sociale</p>	<p>Espace Paul Colinet</p> <p>Place Albert 1^{er} 7181 Arquennes</p>	<p>Tél : 067/67.05.63. - secrétariat</p> <p>Gsm Animateur: 0479/93.23.37</p> <p>Mail Coordinateur : f.joncret@seneffe.be</p>
---	--	--


3) Associations Seneffoises culturelles et sportives.

✓ Guichet des Associations

Lieu de coordination des diverses demandes qui émanent du monde associatif local et valorisation de ce dernier auprès de la population, ainsi le Guichet des Associations vous donnera tous les renseignements concernant les associations – notamment celles relatives aux seniors - se trouvant sur l'entité.

 Guichet des Associations	Tél : 064.52.17.30	Mail : guichet.des.associations@seneffe.be
---	-----------------------	--

✓ Service Culture

 Service Culture	Tél : 064/52.16.91	Mail : culture@seneffe.be
--	-----------------------	---

✓ Service des Sports

 Service Sports	Tél : 064/52.17.27	Mail : sports@seneffe.be
---	-----------------------	---


✓ Espaces citoyens : espace Bibliothèque

L'espace citoyen met gratuitement à votre disposition des ordinateurs connectés à internet.

Des formations, ateliers informatiques pour enfants et adultes et des aides individuelles sur rendez-vous sont proposés à Seneffe.

Le programme complet des activités est disponible à la bibliothèque.

Pour accéder à l'espace citoyen, il suffit d'être en possession d'un « *passport lecture* ». Celui-ci est disponible à l'accueil de la bibliothèque et est gratuit si on ne souhaite pas emprunter de livres.

	Rue des Ecoles, 2 7181 Arquennes	Tél 067/87.87.55 Mardi : 13h à 17h Mercredi : 11 à 18 h
	Centre de l'Eau Bibliothèque de Seneffe Place Penne d'Agenais 8 - 7180 Seneffe 067/52.17.87 Mail : biblio@seneffe.be	Tél : 064/52.16.93 Mardi - jeudi : 13h-17h Mercredi : 9h-18h Vendredi : 13h -18h Samedi : 14h-18h


✓ Site internet communal : www.seneffe.be

4) Lutte contre la solitude

Le télé-Accueil est un service d'écoute par téléphone ouvert 24h/24.

Son but est d'offrir à toute personne qui le souhaite, la possibilité de parler dans l'anonymat, d'être écoutée et d'être soutenue dans l'épreuve qu'elle vit.

<u>Numéro gratuit :</u>	107 Site web : www.tele-accueil.be
-------------------------	--

SOS Solitude	Tél : 02/640.65.65 02/548.98.08	
 Centre de Prévention du Suicide	« Centre de prévention du suicide », écoute 24h/24 dans l'anonymat	Tél : 0800/32 123

D) MES DÉPLACEMENTS, COURSES, DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, ...

Vous déplacer est un problème ?

1) Le service transport du CPAS

 Centre Public d'Action Sociale	Rue de Chèvremont, 1/1 7181 Arquennes	Tél : 067/87.44.80 Mail : cpas@seneffe.be
---	--	--

Le service « transport » aide les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer et n'ayant pas de solution dans leur entourage direct.


Elles peuvent être accompagnées pour leurs rendez-vous médicaux, pour des courses, ...

Le service est payant ou gratuit en fonction de la situation financière du demandeur.

Les chauffeurs sont disponibles du lundi au vendredi de 8h à 16h30, sauf le week-end.

2) Altéo asbl

Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées


	Rue du Douaire, 40 6150 Anderlues	Tél : 071/54.84.31 Mail : MCHO.alteo@mc.be Web : www.alteoasbl.be
	Boulevard des Archers, 54 1400 Nivelles	Tél : 067/89.36.80 Mail : alteobw@mc.be

Renseignez-vous également auprès de votre mutuelle en ce qui concerne les transports non-urgents à caractère médical.

3) TEC :

Le bus 105 (ce bus TEC assure une desserte de porte-à-porte dans la zone limitée. Le service est accessible à toute personne dont la mobilité est réduite temporairement ou durablement).

Renseignement :

	Rue Gustave Boël, 59 7100 La Louvière	Tél : 064/23.95.11 Mail : info.hainaut@tec.wl.be
---	---	---

4) Service « Porte-à-Porte du TEC : asbl ENVI

Il s'agit d'un service de proximité, porte-à-porte, encadré par un conducteur formé, dont le voyageur souffrant d'un handicap réduisant sa mobilité (même temporaire), peut bénéficier sur simple appel téléphonique.

L'asbl ENVI couvre notre territoire : 0497/36.36.22.

5) Le Numéro 105 :

Permet de recevoir des informations générales sur la Croix-Rouge, mais aussi de demander une ambulance pour des déplacements non-urgents.



La Croix-Rouge assure le transport des patients moins valides qui doivent se rendre à l'hôpital, chez le médecin, ou qui doivent être transférés d'un établissement de soins à l'autre.

6) La SNCB



Pour vos déplacements via la SNCB, vous pouvez demander une assistance, pour ce faire, téléphonez au 02/528.28.28, au minimum 24 heures avant.

3. MON BUDGET MAISON

A) AIDES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Le CPAS peut intervenir : 067/87.44.80

1) Fonds social de l'eau


Prise en charge d'une partie de la facture de régularisation annuelle d'eau. Le montant est défini en fonction de la composition de ménage.

2) Fonds mazout

Une allocation chauffage forfaitaire est octroyée aux personnes utilisant les chauffages suivants : gasoil de chauffage, pétrole lampant (type C), gaz propane en vrac et répondant à certaines conditions telles que bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité, ménages à faibles revenus et personnes surendettées.

B) RÉDUIRE MES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le Service Energie de la commune peut vous aider


	Rue des canadiens, 17 7180 Seneffe	Tél : 067/52.17.46 Mail : enegie@seneffe.be
---	---------------------------------------	--

C) BÉNÉFICIER DE TARIFS AVANTAGEUX

1) Taxe communale - Réduction sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

Une réduction est accordée dans deux cas, à savoir, aux ménages qui bénéficient du revenu d'intégration sociale (émargeant au CPAS) ou qui sont domiciliés dans les ILA (Initiative Locale d'Accueil : hébergement organisé par un CPAS et destiné aux demandeurs d'asile).

Renseignements : Service des Finances - commune de Seneffe :

	Rue Lintermans, 21 7180 Seneffe	Tél : 064/52.17.19 Mail : finances@seneffe.be
---	------------------------------------	--

2) Le tarif téléphonique social

Tarif réduit accordé sous certaines conditions d'âge ou d'invalidité.

Pour bénéficier de tous les avantages, il faut avoir 65 ans accomplis ou être reconnu invalide à 66% au moins et remplir certaines conditions d'habitation et de revenus.

Renseignez-vous auprès de votre fournisseur.

3) Exonération des taxes régionales autos

L'octroi de l'exonération est subordonné aux trois conditions suivantes :

- a) L'exemption est limitée à un seul véhicule par personne ;
- b) Le véhicule doit être affecté à l'usage exclusif du bénéficiaire ;
- c) La personne qui sollicite l'exonération doit prouver sa qualité d'invalidé de guerre ou d'infirme (attestation d'invalidité).

✓ Quelles exonérations ?

Si vous devez acheter un véhicule adapté à votre handicap, vous pouvez bénéficier de différentes réductions à l'achat et à l'usage.


✓ Renseignements complémentaires :

- Mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be
- Téléphone : 081/330.001
- Courrier : DG Fiscalité - Service exonération – fiscalité véhicules : 29, Avenue Gouverneur Bovesse, à 5100 JAMBES

4) CARA

Evalue les conditions et restrictions de votre aptitude à la conduite et soumet les modifications à apporter à votre véhicule.

Contact : Institut Belge pour la Sécurité Routière CARA


 <p>IBSR Institut Belge pour la Sécurité Routière</p>	Chaussée de Haecht, 1405 à 1030 Schaerbeek	Tel : 02/244.15.52 Mail : CARA@ibsr.be Web: http://www.ibsr.be/fr/bureau-de-conseils/b2c/cara/
--	---	--

5) Réduction du prix des trajets en train et en TEC



Toute personne porteuse d'un handicap de min 66% peut introduire une demande pour obtenir une carte de réduction ou de transport gratuit.

Pour tout renseignement prendre contact avec :


6) SNCB:

	Tel: 02/528.28.28 (de 7h à 21h30)	Web: www.sncb.be
---	--------------------------------------	---

7) TEC:

 TEC BRABANT WALLON	Tél : 010/23.53.53	Web: www.infotec.be
 TEC HAINAUT	Tél : 065/38.88.15	Web: www.infotec.be

8) Service Public Fédéral Sécurité Sociale Direction Générale Personnes handicapées (Vierge Noire)

 Service public fédéral Sécurité sociale Direction générale Personnes handicapées	Bvd du Jardin Botanique 50 bte 150 à 1000 Bruxelles	Tél: 0800/987 99 Web : http://handicap.belgium.be/fr/index.htm
--	--	--


D) EQUILIBRER MON BUDGET

1) Améliorer la gestion de mon budget et éviter le surendettement

Ce service s'adresse aux personnes qui s'enlisent dans une situation de surendettement et qui souhaitent retrouver un équilibre financier ou qui se sentent en difficulté pour gérer un budget.

La Guidance budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget (ressources et charges), de prévoir le paiement des charges courantes et de dégager, éventuellement, un montant pour le paiement du ou des plan(s) de paiement avec les créanciers (remboursement des dettes).

Contactez le CPAS de Seneffe :

 Centre Public d'Action Sociale	Rue de Chèvremont, 1/1 7181 Arquennes	Tél : 067/87.44.80 Mail : cpas@seneffe.be
---	--	--

2) Service Public de Wallonie

Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux,
de l'Action Sociale et la Santé : Avenue Gouverneur
Bovesse, 100, 5100 Jambes (Namur) - Tél. 081/32.72.11
- Fax 081/32.74.74 – mail : info@observatoire-credit.be

3) Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Place du Perron, 38, 6030 Marchienne-au-Pont- Tél:
071/33.12.59 - Fax: 071/32.25.00

4. FAIRE FACE À MES PROBLÈMES DE SANTÉ

A) CONNAITRE LES INTERVENTIONS DE LA MUTUELLE

1) Tarif préférentiel accordé aux Bénéficiaires de l'Intervention Majorée – B.I.M. (EX : VIPO)

Auparavant, les assurés bénéficiant du BIM étaient appelés VIPO car ils faisaient partie de catégories sociales bien précises : les veufs, invalides, pensionnés ou orphelins. La réglementation a élargi ce statut à de nombreuses autres catégories de personnes; le terme VIPO n'était donc plus adapté et a été remplacé par "BIM".

Il existe deux façons d'obtenir le statut BIM :

- ✓ Par un droit automatique sur base d'un avantage social, sans contrôle des revenus : le par un droit automatique sur base d'un avantage social, sans contrôle des revenus : le BIM ;
- ✓ Par un droit après examen des revenus : le BIM revenus

2) **Maximum à facturer (M.A.F.)**

Le maximum à facturer (M.A.F) a pour objectif l'accessibilité financière aux soins de santé.

Le principe est que pour chaque ménage le total annuel des dépenses de prestations de soins de santé est plafonné en fonction de son statut ou de son revenu.

Ce plafond une fois dépassé, un remboursement des soins de santé est garanti à 100% (hors suppléments d'honoraires).

3) **Forfait maladies chroniques**

Les malades chroniques qui doivent faire face à des soins de santé élevés peuvent bénéficier d'un « forfait maladie chronique » (selon le type de maladie).

4) **Forfait matériel d'incontinence**

Une intervention forfaitaire est prévue pour les personnes qui, durant 4 mois au cours des 12 mois précédant l'octroi, ont pu prétendre à une intervention de soins infirmiers.

5) **Tiers payant**

Pour une consultation médicale, avec l'accord du prestataire, le patient peut ne payer que la quote-part laissée à sa charge.

6) Pathologie lourde

Suivant la nature de votre affection, le nombre de séances et le taux de remboursement des soins de kinésithérapie varient.

7) Forfait soins palliatifs


Les soins palliatifs à domicile représentent une charge financière importante. Une allocation forfaitaire, renouvelable une fois, est allouée aux personnes en fin de vie.

8) Congé pour soins palliatifs

Pour permettre à un travailleur de rester aux côtés d'une personne qui souffre d'une maladie incurable et qui se trouve en phase terminale, il lui est possible d'obtenir une interruption de carrière dans le cadre du congé pour soins palliatifs.

Durant la période d'interruption de carrière, l'ONEM octroie un revenu de remplacement sous forme d'allocation.

Pour de plus amples informations prenez contact avec votre mutuelle et le bureau de l'ONEM

	Rue Gustave Boël, 19 7100 La Louvière	Tél : 064/23.62.70 Web : www.onem.be
---	---	---

9) Allocation pour manque d'autonomie

« Allocation pour l'aide aux personnes âgées »

Cette allocation est accordée aux personnes de 65 ans et plus pour lesquelles un manque d'autonomie est établi.

Il s'agit d'une allocation complémentaire établie en fonction du degré d'autonomie de la personne et de ses revenus.

10) Indemnité pour frais funéraires

Certaines mutualités accordent une indemnité pour les frais funéraires. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle


11) Informations complémentaires :

- ✓ SPF SECURITE SOCIALE - Direction Générale des Personnes Handicapées « Vierge Noire »

Centre Administratif Botanique – Finance Tower

 Service public fédéral Sécurité sociale Direction générale Personnes handicapées	Boulevard du Jardin Botanique, 50 - B 150 1000 Bruxelles	Tél: 0800 987 99 Mail : handif@minsoc.fed.be Web : http://handicap.fgov.be Handicap.belgium.be/mes-droits
--	---	--

✓ Handicontact Seneffe

 <p>The logo for Handicontact Réseau de Seneffe features a stylized red 'h' with a white circle inside, followed by the text 'Handicontact' in bold and 'Réseau de Seneffe' in a smaller font below it.</p>	<p>Place Penne d'Agenais, 13 7180 Seneffe</p>	<p>Tél : 064/52.17.34</p> <p>Mail : guichet.des.associations@seneffe.be handicontact@seneffe.be</p>
--	---	---

B) LES ACTEURS DE LA SANTÉ

1) Médecins Généralistes

Arquennes

Baguet L.	Rue des Carrière, 31 7181 Arquennes	067/87.70.11
Buysse L.	Rue de Bon Conseil, 32 7181 Arquennes	067/87.90.69
Milolo G.	Grand Place d'Arquennes, 14 7181 Arquennes	067/87.73.12 0472/74.14.15

Feluy

Dejardin L. Dethier A. Lecomte Ch. Peemans M.	Cour Maître Paul, 1 7181 Feluy	067/87.82.82
Lecomte C.	Place de la Station, 11 7181 Feluy	0499/08.90.17
Tahri M.	Grand Place de Feluy, 22 7181 Feluy	067/87.97.02

Seneffe

Guilmot C	Rue du Roi Albert, 44 7180 Seneffe	064/55.52.27
Herveg C – Henin S	Rue des Canadiens, 1 7180 Seneffe	064/55.92.81

2) Les Centres médicaux

✓ Centre médical « Le Ravel »

Centre médical dont les spécialités sont : Cardiologie, Médecine générale, Chirurgie Digestive, Chirurgie orthopédique, Chirurgie vasculaire-thoracique-phlébologie, Dermatologie, Gastro-entérologie, Gynécologie, Médecine Interne – Endocrinologie, Neurologie, Otorhinolaryngologie, Pneumologie, Psychologie, Psychothérapie-Guidance-Coaching, Sexothérapie comportementale, Pédicure Médicale, Neuropsychologie - Mise au point des démences, Podologie, Psychanalyse.

Contact :

Place de la Station, 11 - 7181 Feluy

Tél : 0499/08.90.17

✓ Centre Pluridisciplinaire « Centre 167 »

Centre médical dont les spécialités sont : Kinésithérapie, Logopédie-Psychomotricité, Préparation à l'accouchement et Post-Partum.

Contact :

Chaussée de Mons, 167 - 7180 Seneffe

Tél : 0490/43.29.21

Web : www.centre167.be

Mail : info@centre167.be

✓ PROXI-Soins sprl

Dispensaire et soins à domicile – soins palliatifs, pansements, injections, prélèvements sanguins, frottis divers.

Contact :

Rue Lintermans, 31b - 7180 Seneffe

Tél : 064/21.71.80 - GSM : 0498/12.26.39

Mail : françoisedekoker@hotmail.com

3) Dentistes

Arquennes

Lefèvre G Haas A-S Kaoua I Heylen E	Rue de Bon Conseil, 47 7181 Arquennes	067/87.81.05
--	---	--------------

Feluy

Depouhon J	Grand Place de Feluy, 8 7181 Feluy	067/86.00.30
------------	--	--------------

Seneffe

Delvaux S	Rue Lintermans, 13 7180 Seneffe	064/54.90.48
Michel P	Avenue Reine Astrid, 280 7180 Seneffe	064/54.16.92
Esposito C. Lhoir X.	Avenue Reine Astrid, 336 7180 Seneffe	064/26.75.43

4) Kinésithérapeutes

Arquennes

Chardon J	Chaussée de Monstreux, 10 7181 Arquennes	067/87.83.97
Flamme L	Rue de Rosseignies, 29 7181 Arquennes	067/87.88.21
Gorlier C	Chaussée de Nivelles, 178 7181 Arquennes	0477/28.55.64
Higuet N	Hameau du blanc bonnet, 5 7181 Arquennes	067/87.75.42
Horlait P	Chaussée de Nivelles, 52 7181 Arquennes	067/87.78.99
Termolle J	Chaussée de Nivelles, 194 7181 Arquennes	0495/26.52.60

Familleureux

Dubois G	Rue de la Station, 33 7181 Familleureux	0477/65.84.51
Oger D	Rue du Moulin, 74 7181 Familleureux	064/55.92.56

Feluy

Higuet N	Avenue Gaston Baudoux, 32 7181 Feluy	067/87.88.87
Lefebvre C	Rue Saint-Antoine, 32 7181 Feluy	067/87.72.01
Olivier M	Rue des Combattants français, 14 7181 Feluy	0471/54.25.25

Seneffe

Bauduin V	Rue de la Marlette, 20 7180 Seneffe	0475/93.36.52
Browet O	Place des Alliés, 2 7180 Seneffe	064/54.15.41
Couturiaux F	Chaussée de Mons, 167 7180 Seneffe	0472/22.64.92
Denis D	Chemin de la Terre Pelée, 21 7180 Seneffe	064/55.60.73
Grêde D	Avenue Reine Astrid, 299b 7180 Seneffe	064/54.00.98
Jolis J	Rue de Maffle, 18 7180 Seneffe	064/54.08.31
Kenesis	Place des Alliés, 2 7180 Seneffe	064/54.15.41

Martin C	Rue de l'Yser, 3bte2 7180 Seneffe	0476/84.54.96 064/67.69.07
Matot A	Rue du Roi Albert, 44 7180 Seneffe	0499/21.39.16
Teucq A	Rue du Héaume, 3 7180 seneffe	064/55.58.28
Wandels A	Avenue Nouvelle, 18 7180 Seneffe	064/45.81.40

Petit-Roeulx-Lez-Nivelles

Roland C	Rue du Village, 19 7181 Petit-Roeulx	067/87.80.61
Quoilin J	Rue du village, 15 7181 Petit-Roeulx	067/87.73.14

5) Pharmacies

Arquennes

Arquennes pharma	Chaussée de Nivelles, 141 7181 Arquennes	067/87.71.43
------------------	--	--------------

Feluy

Fagedis S.A.	Grand Place de Feluy, 17 7181 Feluy	067/87.70.86
	Avenue Gaston Baudoux, 5 7181 Feluy	067/87.73.57

Seneffe

Pharmacie du Centre	Rue de la Rouge Croix 6 bte 8	064/54.11.01
---------------------	----------------------------------	--------------

Urgence – Service de garde :

0903.99.000 ou www.pharmacie.be

6) Soins à domicile

✓ Les Infirmiers

Feluy

Clerincx P	Rue de la Coulette 19 7181 Feluy	0474/01.70.07
Schallenbergh E	Rue de la Baronne, 71 7181 Feluy	0498/04.37.22

Petit-Roeulx-les-Nivelles


Lerminiaux L	Rue Grinfaux, 34 7181 Petit-Roeulx-lez- Nivelles	067/87.80.74 067/87.97.65 0485/71.40.57
--------------	--	---

Seneffe

Mazy C	Avenue Reine Astrid, 234 7180 Seneffe	0497/73.81.86
Proxi-soins SPRL	Rue Lintermans, 31 7180 Seneffe	064/21.71.80 0498/12.26.39

✓ La Croix Jaune et Blanche


« Aide & Soins à domicile »

	Rue du Douaire 40/1 6150 Anderlues	Tél : 071/59.96.66 Web : www.aideetsoinsadomicile.be
---	---------------------------------------	---

✓ Associations :

- La Ligue Alzheimer

Un Alzheimer Café fait référence à un lieu de rencontre en milieu non médicalisé où l'accent est mis sur la convivialité. On s'y réunit donc autour d'une boisson, d'un gâteau, de chocolats... pour poser des questions concrètes sur la vie de tous les jours avec Alzheimer et discuter de façon informelle. Autre objectif avoué : briser le tabou et la solitude qui vont souvent de pair avec la maladie.

	Binche Bibliothèque communale de Binche, Rue Saint-Paul 14 – 7130 Binche	Le 1er lundi du mois, de 14 à 16h (hors vacances scolaires et jours fériés)
	La Louvière : Centre de Planning Familial des femmes prévoyantes socialistes, Avenue Max Buset 40 – 7100 La Louvière	Le 4ème jeudi du mois (hors vacances scolaires et jours fériés) Mme Ciccotelli : Tel : 071 50 78 30

	Montagne Walburge, 4b 4000 Liège	Sainte-	Tel : 04/229.58.10 Mail : ligue.alzheimer@alzheimer.be Web : www.alzheimer.be
--	--	---------	---

Alzheimer Phone National: 0800/15 225

- Association Parkinson

Cette association peut aider les patients, les familles et les soignants qui souhaitent partager leurs expériences et leurs difficultés face à la maladie de Parkinson. Elle a pour but de mieux faire connaître cette maladie, d'en améliorer la prise en charge, de défendre les intérêts des patients concernés, ...

Contacts :

	Chemin de la Foliette, 4/1 5000 Namur	Tél : 081/56.88.56 Mail : info@parkinsonasbl.be Web : http://www.parkinsonasbl.be/
	Salle Communautaire de la Cité Jardin Rue des Briqueteries, 1/3 7100 La Louvière	Tél. : 064/66.29.84


- La ligue Braille

Dégénérescence maculaire liée à l'âge, glaucome, cataracte, rétinopathie diabétique...

Un autre regard sur la vie :


- Vivre au quotidien (se déplacer, cuisiner, gérer ses documents...);
- Service social d'accompagnement.

La ligue Braille, proche de vous :

	Boulevard Tirou, 12 6000 Charleroi	Tél : 071/32.88.22 (uniquement sur rendez-vous) Web : www.braille.be
--	---------------------------------------	--

- L'AViQ : « Agence pour une Vie de Qualité »

Allocations familiales, promotion et prévention de la santé, politique hospitalière ou d'accueil et d'hébergement, information et accompagnement des personnes handicapées, des malades ou personnes âgées sont au cœur de l'Agence. C'est à chaque étape de la vie que l'Agence peut accompagner les Wallons.

	Administration centrale Agence pour une Vie de Qualité Rue de la Rivelaine 21 6061 Charleroi	Tél : 080016061 Mail : info@aviq.be Web : www.aviq.be
---	--	--

-

- Fondation contre le cancer

Contre le cancer, l'espoir est permis !


- La science progresse.
- Les malades et leurs proches sont de mieux en mieux accompagnés.
- Le dépistage et la prévention gagnent du terrain.

La Fondation contre le Cancer joue un rôle important dans ces trois domaines, en toute indépendance et transparence.

Son expertise est reconnue aux niveaux national et international.

Faire reculer le cancer ? Toute l'équipe de la Fondation contre le Cancer y travaille avec professionnalisme, enthousiasme et intégrité.

Siège de la Fondation contre le Cancer

	Chaussée de Louvain, 479 1030 Bruxelles	Tél. 02 736 99 99 Fax 02 734 92 50 Web : www.cancer.be
---	---	--

CANCERINFO : 0800/ 15 801

c) AMBULANCES : 112

Le numéro d'urgence "**112**" est le seul numéro que vous puissiez appeler **gratuitement**, 24h/24 et 7j/7 dans toute l'Europe, si vous avez besoin de l'aide urgente des services d'incendie, d'une équipe médicale ou de la police.

Ce numéro peut être composé d'un poste fixe ou d'un GSM.

Le 112 est **UNIQUEMENT** réservé aux **URGENCES**.

Si vous appelez, en Belgique, le numéro d'urgence 112 pour la police, vous serez transféré au numéro d'urgence 101.

Vous pouvez, de ce fait, perdre un temps précieux.

Si vous avez besoin de l'aide urgente de la police, nous vous conseillons dès lors de former directement le 101.

Appels d'urgence pour sourds, malentendants et personnes atteintes d'un trouble de l'élocution

Si vous êtes sourd, malentendant ou atteint d'un trouble de l'élocution, vous pouvez désormais contacter les centrales d'urgence également via SMS.

Attention:

- ✓ Le service SMS fonctionnent uniquement en Belgique.
- ✓ Si vous pouvez joindre les centrales d'urgence via un appel vocal ordinaire, n'utilisez pas le service SMS. En posant les questions oralement, l'opérateur peut réagir plus rapidement aux réponses données. En outre, l'appel vocal permet également d'assurer un accompagnement médical, tel que des instructions de réanimation.

Pas urgent ?

Appelez le 1722 en cas de tempête ou d'inondation

- Pour toute situation non urgente et sans danger mortel, vous pouvez contacter le 1722 et ce, depuis le 1^{er} août 2017.

L'activation du 1722 sera toujours faite sur base des avertissements de l'Institut Royal Météorologique de Belgique (IRM) et annoncée dans les médias.

Le **1722** est un service **payant**, vu qu'il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence.

Be-Alert

Pour être alerté directement en situation d'urgence : inscrivez-vous sur Be-Alert.


Un grave incendie, une inondation ou un accident Seveso ? Notre commune dispose d'un système qui vous informe directement d'une situation d'urgence via sms, email ou téléphone : Be-Alert

Toute personne physiquement présente dans une zone où un incident grave se produit reçoit un message sur son téléphone mobile.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur www.be-alert.be !

D) MAINTIEN À DOMICILE ET ADAPTER MON LOGEMENT

1) Prêt de matériel sanitaire et paramédical : lit électrique, chaise roulante, béquilles.

 CROIX-ROUGE de Belgique	Croix-Rouge Mariemont, Seneffe, Manage	Tél. : 0498/70.39.01
---	--	----------------------

Renseignez-vous également auprès de votre mutualité.

2) Vente et location de Matériel Sanitaire :

Dans les différentes pharmacies (voir liste plus haut) de l'entité, sur commande.

3) Adapter / sécuriser son logement


La retraite peut être source d'angoisse, notamment parce qu'elle peut s'accompagner, à terme, de problèmes de santé ou de perte d'autonomie

Quelques conseils pratiques :

- ✓ Pour sécuriser son logement, les services de techno prévention de la Police locale sont à votre disposition.

	Rue des Canadiens, 15 7180 Seneffe	Tél : 064/51.31.70
---	---------------------------------------	--------------------

- ✓ L'AViQ, anciennement AWIPH peut vous aider jusqu'à l'âge de 65 ans dans le cadre de la santé, du bien-être et/ou de votre handicap.
- ✓ Votre contact de proximité est HANDICONTACT de Seneffe.

	Place Penne d'Agenais, 13 7180 Seneffe	Tél : 064/52.17.34 Mail : guichet.des.associations@seneffe.be
---	--	--

✓ « Bien vivre chez soi »

Est une plate-forme de soutien à l'autonomie au domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap.


Pour faciliter le maintien à domicile, il existe :

- Des services à domicile ;
- Du matériel adapté ;
- Des solutions d'aménagement de l'environnement ;
- Des interventions financières.

Vous trouverez toutes ces informations sur le site www.bienvivrechezsoi.be.

Vous pouvez également, si vous avez plus de 65 ans, et que vous n'avez pas de dossier à l'AViQ, prendre contact avec la DGOP de l'Action sociale et de la santé (SPW) au

081/327.211 ou par mail à l'adresse suivante :
bienvivrechezsoi@aviq.be.

 Portail de la Wallonie	Tél : 081/32.72.11	Mail : bienvivrechezsoi.dgo5@spw.wallonie.be
--	-----------------------	--

La plate-forme permet aux personnes qui en font la demande de recevoir gratuitement la visite d'un service conseil. Ce service vous donne des informations et assure un suivi en matière d'aménagement du domicile et d'aides techniques.

Si vous êtes une personne handicapée, vous pouvez contacter l'AViQ.


 Wallonie familles santé handicap AVIQ	Tel : 0800/16.061	Mail : bienvivrechezsoi@awiph.be
---	----------------------	--

Le Portail de la Wallonie vous donnera également de nombreuses informations à ce sujet :

 Portail de la Wallonie	Tél : 1718	Web : www.wallonie.be
--	------------	--

✓ Le CPAS

Si vous avez besoin d'aide dans vos démarches quotidiennes, vous pouvez également prendre contact avec le CPAS:

 Centre Public d'Action Sociale	Rue Chèvremont, 1/1 7181 Arquennes	de Tél : 067/87.44.80 Mail : cpas@seneffe.be
---	--	--

- Le Service d'Aide aux Familles

Ce service est constitué d'une équipe d'aides familiales qui effectuent des prestations au domicile des personnes. Ce soutien peut être tant psychologique et moral que « physique », à savoir aider dans l'entretien courant du ménage, faire les courses, préparer le repas, assumer les lessives,

Le coût de ces prestations varie entre 0,87€/h et 7,81€/l suivant les revenus, la composition de ménage et le handicap.

Ce service du CPAS est disponible tous les jours de la semaine, sauf le week-end, de 8h à 16h30.

- Le Logement pour Personnes Agées

Le CPAS dispose de 2 lotissements de 37 maisons pour personnes âgées :

- Le site de Feluy/Arquennes – « Parc des 4 Jalouses »
- Le site de Seneffe – « Parc Scrawelle »

L'attribution du logement est liée à l'obligation d'être âgé de 60 ans et retraité (sauf exception). La décision se fera après enquête sociale.

- Les services de L’ALE (Agence Locale pour l’Emploi)

L’ALE est une ASBL instituée par la commune de SENEFFE. Elle est composée d'un Conseil d'Administration et la gestion quotidienne est assurée par un agent ALE détaché par le Forem.

L'ALE est chargée de l'organisation et du contrôle d'activités (jardinage ; peinture ; accompagnement et surveillance d'enfant et de personne malade ; travail administratif ; etc ...) exercées par des travailleurs volontaires, aux bénéfices de plusieurs types d'utilisateurs ainsi que la formation des demandeurs d'emploi et l'aide active à la recherche d'emploi.

	Rue du Canal, 8 7180 Seneffe	Tél : 064/44.42.20
---	---------------------------------	--------------------

- SELneffe

SEL veut dire « Système d'Échange Local ». C'est une association dont les membres échangent entre eux des Services, des Savoirs et des biens.

Le SEL permet de suivre un cours, de donner un coup de main ou de donner une autre vie à des objets dans un cadre convivial sans toucher à son porte-monnaie.

Il répond aussi à un choix de vie, une envie de lien social, hors du cadre marchand.

	<p>Tél :</p> <p>Feluy :</p> <p>0473/47.77.40 067/77.20.46</p> <p>Arquennes :</p> <p>0498/50.36.00 067/55.23.12</p> <p>Seneffe :</p> <p>0477/47.12.16 064/28.50.82</p>	<p>Mail :</p> <p>info@selneffe.be</p> <p>Web :</p> <p>www.selneffe.be</p>
---	---	--

- Titres Services

Un titre-service est un moyen de paiement subventionné par la Région wallonne.

Grâce à ce moyen de paiement, toute personne majeure domiciliée en Wallonie peut bénéficier de prestations d'aide-ménagère, de repassage, de courses ménagères ou de transport de personnes à mobilité réduite, à des tarifs avantageux.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur le site : www.wallonie-titres-services.be ou par téléphone au 02/401.31.70.

E) JE DOIS ÊTRE HOSPITALISÉ ... A QUI CONFIER MON ANIMAL DE COMPAGNIE ?

Vous devez être hospitalisé et personne de votre entourage n'est à même de s'occuper de votre animal de compagnie ?

Une association seneffoise connue de longue date vous vient en aide pour garder votre protégé afin que vous puissiez être soigné en toute quiétude.

Contactez sans tarder les Amis des Animaux de Feluy,
rue Tienne à Coulon 12 à 7181 Feluy

Tél : 064/55.58.98

Mail : amisdesanimaux@skynet.be

Site : <http://www.les-amis-des-animaux.be>





VOS PROBLÈMES
DE SANTÉ
VOUS EMPÊCHENT
DE VIVRE CHEZ VOUS.

MAISONS DE REPOS ET DE SOINS.....

PAGE

66

MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

1) Résidence Bon Conseil

Maison de repos – capacité de 35 lits – chambres individuelles ou doubles

Chaussée de Nivelles, 56 7181 Arquennes	Tél : 067/87.42.00 Fax : 067/87.42.38 Mail : residencebonconseil@skynet.be
--	--

2) Résidence d'Arquennes

Maison de repos - capacité de 40 lits + 1 lit court séjour – chambres individuelles ou doubles – studio 2 pièces pour couple ou personne seule

Rue des Carrières, 52-54 7181 Arquennes	Tél : 067/87.86.39 Fax : 067/87.98.26 Mail : esperance.sprl@skynet.be
--	--

3) Résidence Les Peupliers

Maison de repos - capacité de 100 lits – chambres individuelles – studio 2 pièces pour couple ou personne seule

Rue de la Motte Baraffe, 6 7180 Seneffe	Tél : 064/55.91.00 Fax : 064/55.83.39 Mail : respeupliers@tiscali.be
--	---

JE DÉCIDE DE
MES CONDITIONS
DE VIE FUTURE TANT QUE
JE POSSÈDE MES FACULTÉS.

	PAGE
1. TESTAMENT DE VIE (À DISPOSITION)	68
2. NOTAIRES	71
3. TESTAMENT	72
4. SÉPULTURE	74
5. DÉCÈS	78
6. DROITS DE SUCCESSION	79

I. TESTAMENT DE VIE

Nous remercions le Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze qui nous a gracieusement offert ce document.

Il n'est jamais trop tôt pour penser à plus tard

Des pistes pour...

Un testament de vie...

Mes directives pour le futur si, par exemple, demain :

- ✓ Un accident me prive de l'usage de la parole (commotion cérébrale) ... ;
- ✓ Une maladie affecte gravement mes capacités mentales ou cérébrales...

Comment puis-je être certain(e) que mon entourage respecte la manière dont j'ai envisagé d'être traité(e), d'être respecté(e) jusqu'au bout ?

Si je ne suis plus apte à gérer mes biens, un administrateur des biens peut être désigné par un juge de paix.

Si je ne suis plus apte à prendre des décisions importantes concernant ma santé, un administrateur pourra également être désigné.

C'est à moi de désigner un mandataire, une personne de confiance qui sera l'intermédiaire entre ces responsables

désignés et moi-même, et son rôle pourra se révéler très important.

- ✓ Comment prévoir tout cela ?
- ✓ Comment m'organiser ?
- ✓ A qui me confier ?

Le conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze (CCCAW) se propose de vous informer et souhaite attirer votre attention sur cette problématique et vous propose un outil pour mettre par écrit, dès à présent, vos volontés et désirs concernant des événements difficiles, voire pénibles, qui pourraient vous arriver, des décisions qui pourront affecter considérablement vos conditions de vie.

En rédigeant votre « Testament de vie », vous pouvez exprimer vos intentions : quand à votre maintien chez vous ou votre séjour dans un établissement pour personnes âgées, quant à tel ou tel traitement important à recevoir concernant votre santé, quant à bien des questions auxquelles d'autres personnes devront répondre à votre place si vous ne les avez pas abordées au préalable de façon claire et indiscutable.

Le document réalisé par le CCCAW avec le concours de personnes-ressources comporte une information assez détaillée sur les questions importantes qui peuvent influencer votre bien-être matériel, moral et psychologique et que vous serez amené à vous poser tôt ou tard.

Ce document très complet est disponible sur le site internet de la commune de Wanze à l'adresse suivante : http://www.wanze.be/commune/Participation_et_citoyennete/Conseil-Consultatif-des-Aines.

Il peut également vous être envoyé par courrier.

Pour tout renseignement concernant ces documents, pensez à prendre contact avec le Conseil Consultatif des Aînés de Wanze au Tél. : 085/273510 ou par courriel à l'adresse suivante : service.secretariat@wanze.be.

Le service du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) de la commune de Seneffe peut également répondre à vos questions soit :

- En téléphonant au 064/52.17.13. ;
- Par mail à l'adresse pcs@seneffe.be ;
- Par courrier postal : Administration communale – Service du PCS, Place de Penne d'Agenais 13 à 7180 Seneffe.

2. NOTAIRES

A) ETUDE DE MR GERARD DEBOUCHE

Place du Trichon, 3
7181 Feluy

Tél : 067/ 21.11.11

Fax : 067/87.84.63

Web :

www.notairedebouche.be

B) YVES GRIBOMONT & JEAN FONTEYN

Avenue de la Motte Baraffe
20
7180 Seneffe

Tél: 064/31.18.00

Web:

www.notairegribomont.be

Sachez que les notaires et avocats peuvent vous offrir la première consultation gratuite à votre demande.

3. TESTAMENT

Comment rédiger un testament ?

Il en existe 3 types :

A) LE TESTAMENT AUTHENTIQUE OU NOTARIÉ :

Le testateur dicte ses volontés qui seront écrites manuellement par le notaire en présence de deux témoins ou d'un autre notaire.

Le document sera mentionné dans le registre central des testaments.

Ce document étant un acte notarié, il aura un coût.

B) LE TESTAMENT OLOGRAPHE :

Celui-ci doit être rédigé entièrement à la main par le testateur, daté et signé pour être valide.

Le testateur pourra demander à un notaire de le conserver pour plus de sécurité.

C) LE TESTAMENT INTERNATIONAL :

Il s'applique à tous les pays et nécessite l'intervention d'un notaire assisté de 2 témoins.

Pour en savoir plus :

Fédération Royale du Notariat Belge



Tél : 02/505.08.11

Web : www.notaire.be

4. SÉPULTURE

A) CHOISIR SA SÉPULTURE

Il est actuellement possible de faire acter vos dernières volontés, en matière d'inhumation ou d'incinération, dans les registres du service Population.

Voici une liste de choix possible :

- Inhumation : différents types de sépulture :
 - Terre commune (attestation d'indigent) ;
 - Concession en pleine terre ;
 - Concession caveau.

- Crémation suivie de l'inhumation des cendres dans l'enceinte du cimetière dans une sépulture ;

- Crémation suivie de la dispersion des cendres sur la parcelle du cimetière réservée à cet effet ;


- Crémation suivie du placement des cendres dans le columbarium du cimetière ;

- Crémation suivie de la dispersion des cendres en mer territoriale belge ;

- Crémation suivie de la dispersion des cendres à un endroit autre que le cimetière ou la mer territoriale belge ;

→ Crémation suivie de l'inhumation des cendres et conservation de celles-ci à un endroit autre que le cimetière.

Pour en savoir plus, adressez-vous au service de l'Etat civil de votre Administration communale.

	Rue Lintermans, 21 7180 Seneffe	Tél : 064/52.17.02
---	------------------------------------	--------------------

B) DON D'ORGANES

En juin 2006, la loi sur le don d'organes a été modifiée.

Désormais, vous pouvez faire inscrire votre volonté ou refus d'être un donneur d'organes.

La procédure est simple et gratuite. Il suffit de remplir et de signer le formulaire d'inscription disponible auprès la de commune.

Le formulaire est ensuite transmis au registre national. Cela permet d'éviter les conflits avec et au sein de la famille.

Toutefois, à tout moment, vous pouvez modifier votre décision et le signaler à l'Administration.

	Rue Lintermans, 21 7180 Seneffe	Tél : 064/52.17.02
---	------------------------------------	--------------------

C) VOUS POUVEZ DONNER VOTRE CORPS À LA SCIENCE.

Celui qui a l'intention de faire don de son corps à la science doit exprimer cette volonté dans un document écrit de sa main, daté et signé, en conserver copie et adresser l'original à l'hôpital universitaire de son choix.

Aucune forme particulière n'est requise, pourvu que la manifestation de la volonté soit claire et sans équivoque. L'hôpital enverra généralement au donateur un accusé de réception ou une fiche à joindre à sa carte d'identité, de telle sorte que les proches ou les héritiers de l'intéressé soient informés.

Au décès, les proches en feront la déclaration à la commune et fourniront à celle-ci la copie du document par lequel le défunt a manifesté sa volonté de donner son corps à la science.

Il faut évidemment prévenir le plus rapidement possible l'hôpital concerné : le transfert de la dépouille doit avoir lieu au plus tard 48 heures après le décès.

Quelques questions utiles

1) Combien coûte le don de corps?

Il n'y a pas de frais à payer à l'Université.

Par contre, les frais liés à l'entreprise de pompes funèbres choisie par le défunt ou par la famille (cercueil, transports, inhumation, incinération, taxes communales, etc.) sont à charge de la famille du défunt, comme pour un enterrement ou une incinération ordinaire.

Les assurances-décès interviennent dans ces frais de façon habituelle.

2) Que se passe-t-il au moment du décès?

Les proches du défunt contactent par téléphone le Service d'Anatomie Humaine de l'université choisie par le défunt. Ils informent aussi l'entreprise de pompes funèbres qu'ils ont choisie.

Un délai de 24 à 48 heures est accordé aux familles pour rendre un dernier hommage au défunt. Le corps est alors transféré à l'Institut d'Anatomie.

Le plus grand respect est accordé au corps tout au long de son séjour au sein de l'Institut et lors des travaux anatomiques. Après ceux-ci, le corps est repris par l'entreprise de pompes funèbres pour l'inhumation ou l'incinération.

3) Combien de temps le défunt reste-t-il à l'Université?

Selon les travaux de recherche et de formation, la période varie entre un mois et trois ans.

Pendant et après les travaux anatomiques, la famille et les proches ne sont pas admis à voir le corps.

- Peut-on revenir sur sa décision après avoir signé les documents?

Oui, à tout moment, sur simple demande. Aucune justification n'est demandée.

5. DÉCÈS

A) DÉCÈS D'UN PROCHE

Si un proche vient malheureusement à disparaître, les pompes funèbres vous aident dans les démarches administratives :

- Déclaration de décès ;
- Remise des documents administratifs du défunt (carte d'identité, permis de conduire, carnet de mariage) ;
- Permis d'inhumer ;
- Actes de décès ;
- Justificatifs d'absence au travail.

B) REMARQUE EN CAS DU DÉCÈS DU CONJOINT

Le décès de votre conjoint entraîne le blocage des comptes bancaires.

Si vous possédez un compte en commun, la banque peut débloquer certaines sommes sur présentation de facture.

6. DROITS DE SUCCESSION

La réforme du droit successoral est entrée en vigueur le 1er septembre 2018 cette loi a pour but d'adapter le cadre légal aux réalités familiales d'aujourd'hui.

A) LA PART DES ENFANTS RÉDUITE À LA MOITIÉ DU PATRIMOINE

Contrairement à d'autres pays, il n'est pas possible chez nous de déshériter ses propres enfants. On appelle cela la réserve ou part réservataire, soit la proportion du patrimoine qui doit impérativement revenir aux héritiers directs après le décès. Le solde représente la " quotité disponible " que vous pouvez léguer à qui bon vous semble.

Avec la nouvelle loi, la part réservataire des enfants sera limitée, peu importe le nombre d'enfants, à la moitié de la succession.

En clair, la marge de manœuvre devient plus importante pour disposer de son patrimoine comme on l'entend, soit au profit des enfants du nouveau conjoint, soit au profit d'œuvres caritatives, etc. — Voire, pourquoi pas, de transmettre directement une partie du patrimoine à ses petits-enfants (soit par donation, soit par testament).

B) LA RÉSERVE DES PARENTS DISPARAÎT

Quelqu'un qui meurt sans enfant voyait une partie (25 %) de son patrimoine remonter vers ses parents.

Tout cela change avec la nouvelle loi puisque la réserve attribuée aux parents est purement et simplement supprimée. Ainsi, le défunt célibataire et sans enfant (et plus spécifiquement le cohabitant) peut choisir librement à qui il souhaite léguer ses biens.

Pour compenser la suppression de la réserve, le législateur a toutefois prévu un mécanisme de protection pour les parents qui seraient en situation précaire. Si la situation le justifie, ils peuvent réclamer une créance alimentaire, à prélever sur la succession sous la forme d'un capital ou d'une rente viagère. "

C) DE NOUVELLES RÈGLES POUR LES DONATIONS

Une donation au profit d'un futur héritier est considérée comme une avance sur son héritage. Cela veut dire qu'elle doit être " rapportée " dans la succession au moment du décès afin de faire partie des biens à partager entre les héritiers.

Avec la réforme, la différence de traitement entre biens immobiliers et biens mobiliers disparaît. Ils seront dorénavant traités de la même manière. On corrige ainsi une inégalité qui remonte à l'époque de Napoléon où les biens immeubles (terres, etc.) étaient censés avoir plus de valeur que les biens meubles (vaisselle, etc.).

D) LES PACTES SUCCESSORAUx AUTORISÉS

Pour éviter que les héritiers ne s'accordent entre eux avant le décès sur une répartition des biens et puissent avoir intérêt au décès de quelqu'un. Les pactes successoraux sont toujours interdits, sauf dans deux cas, c'est-à-dire lorsqu'ils sont globaux (tous les héritiers se mettent d'accord) ou ponctuel (visant une opération en particulier). " De fait, le législateur répond ainsi à la préoccupation de nombreux citoyens souhaitant régler eux-mêmes leur succession et ce, en concertation avec leurs futurs héritiers, histoire d'éviter les litiges post mortem (lorsqu'il s'agit par exemple d'avantager une personne ou de rétablir un équilibre entre ses propres enfants).

Consultez le texte intégral de [la loi de 31 juillet 2017 modifiant le Code civil en ce qui concerne les successions et les libéralités et modifiant diverses autres dispositions en cette matière](#)



FORMULAIRE :
A VOTRE SERVICE

Depuis le 1er avril 2015, la commune de Seneffe a approuvé la création du Conseil Consultatif Communal des Aînés et des Personnes Handicapées (CCCAPH).

Il ne s'agit pas d'un groupement politique mais bien d'une assemblée de citoyens désireuse de servir la population plus âgée et/ou handicapée de l'entité.

L'objectif visé est le "bien vivre pour tous" en contribuant à l'intégration, l'autonomie et l'amélioration générale de la qualité de vie.

La mission principale de ce groupe est de débattre des intérêts locaux, d'étudier les demandes reçues et de les proposer aux autorités communales afin de trouver des solutions concertées.

Si vous avez des questions à propos de ce projet initié par le Plan de Cohésion Sociale ou si vous souhaitez prendre part activement à la vie sociale de la commune, n'hésitez pas à contacter l'Administration communale : Service du Plan de Cohésion Sociale, soit :

- Par écrit : Place de Penne d'Agenais 13 à 7180 Seneffe ;
- Par mail à l'adresse suivante : pcs@seneffe.be ;
- Par téléphone : au 064/52.17.13.

Toutes les initiatives ou suggestions sont les bienvenues ...

Une difficulté concernant l'amélioration du bien-être des aînés ? **Contactez-nous !!!**

Nous vous invitons à remplir et nous retourner le coupon ci-joint.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, set against a background of a repeating geometric pattern of interconnected lines forming a grid of irregular shapes.

CCCAPH - COUPON RÉPONSE

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

Tél :

Mail :

En soumettant ce formulaire d'inscription, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées et/ou exploitées et/ou traitées par la Commune de Seneffe et pour la Commune de Seneffe dans le cadre du CCCAPH uniquement.

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, vous pouvez à tout instant contacter la Commune de Seneffe à l'adresse mail suivante : commune@seneffe.be en indiquant dans l'objet de votre mail « RGPD ».

Initiative ou suggestion

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

